

novembre 2008 numéro 13



Le point avec...

Jean-Claude Fruteau,

Député de La Réunion et Maire de Saint-Benoît.

Vous avez récemment interpellé la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour la revalorisation de la bagasse. Où en sommes-nous sur ce projet ? A-t-il de bonnes chances d'aboutir à brève échéance ?

J'ai interpellé la CRE à deux reprises : une première fois par courrier et une seconde fois lors de l'audition de son Président devant la Commission des Affaires Économiques, de l'Environnement et du Territoire de l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, j'ai également attiré l'attention du Ministre d'État à ce sujet via le dépôt d'une question écrite.

Dans ces interventions, mes demandes portaient sur deux points. En premier lieu, savoir si la bagasse entrait dans le champ de la définition du statut de la biomasse et, en second lieu, demander une revalorisation du prix d'achat de la bagasse.

Sur le premier point, le Président de la CRE indique que la bagasse est assimilée à de la biomasse puisqu'elle respecte les dispositions contenues à l'article 29 de la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique.

Sur le second point, la problématique est plus complexe. Sans entrer dans les détails techniques, la difficulté réside dans le fait que nos centrales thermiques fonctionnent en mode mixte. Elles brûlent à la fois la bagasse mais aussi, des énergies fossiles. Or, selon la législation en vigueur, seules les installations de moins de 12 Méga Watt utilisant moins de 15% de combustibles d'origine fossile peuvent bénéficier des conditions tarifaires particulières liées au statut de la biomasse. Considérant que ce problème peut trouver une résolution uniquement par un changement dans la législation, je continue à travailler, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière canne de La Réunion, pour une revalorisation du prix d'achat de la bagasse.

A cet égard, j'étudie les différentes possibilités d'intervention notamment celles qui pourraient se présenter rapidement à l'occasion de l'examen du texte sur la mise en œuvre concrète du Grenelle de l'environnement dit «Grenelle II».

Vous vous êtes beaucoup battu pour la préservation de la filière canne lors des dernières négociations de l'OCM. Quelle confiance avez-vous dans l'avenir de la filière ?

Durant mes huit années passées au Parlement européen, je n'ai jamais cessé d'être un fervent défenseur du monde agricole réunionnais dans tout son ensemble. Aussi, j'ai confiance dans l'avenir même si, comme tout le monde, je peux avoir des inquiétudes sur des points particuliers.

Le Bilan de Santé de la Politique Agricole Commune (BSPAC) initié par la Commission européenne n'affectera pas les Régions Ultra-Périphériques (RUP) puisque ces dernières bénéficient du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI). Le POSEI est essentiel pour notre île qui reçoit plus de la moitié des fonds qui y sont destinés notamment en ce qui concerne les aides au transport des intrants. Je n'ai pas de grandes inquiétudes quant à sa reconduction puisque ces mesures ne sont pas limitées dans le temps.

S'agissant de l'Organisation Commune de Marché (OCM) sucre, la préservation des avantages court jusqu'en 2014. La campagne pour les prochaines élections européennes devra nécessairement aborder cette question qui, à mon sens, est essentielle pour notre économie puisque la filière canne représente près de 70% des ressources dans le domaine de l'agroalimentaire et compte plus de 17 000 emplois directs et indirects. Je suis néanmoins confiant dans l'avenir puisque depuis la réforme de l'OCM Sucre - dont j'ai été le rapporteur au Parlement européen - les aides spécifiques en faveur du secteur sucrier des Départements d'Outre-mer ont été intégrées dans le POSEI. Ceci donne des garanties supplémentaires quant à la stabilité des mesures en faveur de l'ensemble de la filière, garanties qu'il convient de défendre au quotidien.

...

Vous êtes également Maire. Comment peut-on aujourd'hui préserver le foncier agricole à La Réunion ?

C'est une préoccupation majeure tant pour l'avenir de l'ensemble de la filière canne à La Réunion, que pour la planification de l'urbanisation qui doit être mise en œuvre dans l'ensemble des communes. La stratégie de l'étalement urbain ne peut constituer une solution durable en raison de l'espace non extensible de notre île mais aussi et surtout car nous avons besoin de surfaces agricoles importantes pour garantir la viabilité et le développement de la filière canne qui constitue un levier majeur pour notre croissance économique locale.

Tous les acteurs en présence (élus, représentants professionnels et représentants de l'Etat) savent pertinemment que la survie de la filière canne passe obligatoirement par la problématique de la préservation des surfaces agricoles et de son articulation avec les contraintes liées à la pression urbaine qui résulte, pour l'essentiel, du phénomène de «décohabitation» et de la croissance démographique.

Aussi, les Maires doivent s'engager, par la signature de protocoles d'accords, sur le long terme, pour garantir le développement agricole durable. Cette action doit permettre la préservation des surfaces agricoles utiles avec comme principe fondamental la compensation, tant au niveau de la qualité des terres que de leur quantité, des terrains perdus par les planteurs en raison de projets urbains importants.

Mais au-delà des actions qui peuvent être entreprises individuellement par chaque Maire, c'est au niveau global de La Réunion qu'il faut mener la réflexion et agir comme cela a été possible pour le photovoltaïque avec la signature du «protocole pour une gestion dynamique et responsable du foncier agricole».

Point sur la campagne sucrière

ACTIVITÉ DE LA SEMAINE DU 17 AU 22 NOVEMBRE 2008

Résultats semaine	Sucrierie du GOL	Sucrierie de BOIS ROUGE	ENSEMBLE
Capacité de broyage (en tonnes)	49 000 T	44 500 T	93 500 T
Cannes reçues (en tonnes)	48 412 T	32 582 T	80 994 T
Cannes traitées (en tonnes)	48 412 T	32 582 T	80 994 T
Tonnage horaire de cannes traitées	357 T	267 T	-

Avancement de la campagne	Sucrierie du GOL	Sucrierie de BOIS ROUGE	ENSEMBLE
Prévisions de tonnage pour la campagne	970 000 T	850 000 T	1 820 000 T
Cannes reçues (en tonnes)	835 442 T	812 370 T	1 647 812 T
Taux d'avancement*	85,82 %	95,57 %	90,54 %

*Taux d'avancement : la différence du taux d'avancement entre les deux sucrieries s'explique par le décalage dans les dates de démarrage de campagne dans le Nord et dans le Sud : sucrierie de Bois-Rouge : 02 juillet 2008, sucrierie du Gol : 15 juillet 2008

Lutte contre les mauvaises herbes

Désherbage en situation humide

La campagne s'achève, le temps de la replantation est venu. Qui dit replanter, dit aussi traquer les mauvaises herbes. Il faut aussi poursuivre l'entretien des repousses et adapter son traitement.

Voici donc quelques conseils pour le désherbage de la canne à sucre en situation humide :

Période de désherbage	Produits	Résultats
En pré-levée	PROWL (3,0 l/ha) + MERCANTOR (2,0 l/ha) ou CAMIX (3,75 l/ha) + MERCANTOR (0,5 l/ha)	- empêche la levée des mauvaises herbes - efficace notamment contre fataque duvet ou - empêche la levée des mauvaises herbes
En pré-levée stricte	CAMIX (3,75 l/ha) + PROWL (3,0 l/ha)	- empêche la levée des mauvaises herbes - efficace notamment contre fataque duvet
En post-levée précoce	CAMIX (3,75 l/ha) + 2,4-D(*) (2,4 l/ha)	- détruit les jeunes pousses de dicotylédones - empêche la levée des mauvaises herbes
En post-levée	CALLISTO (1,01 l/ha) + 2,4-D(*) (2,4 l/ha) ou CAMIX (3,75 l/ha) + ASULOX (8 l/ha)	- détruit les dicotylédones ou - détruit les graminées et les dicotylédones - empêche la levée des mauvaises herbes
À la plantation, avant la sortie des bourgeons	MERLIN (100 g/ha) + MERCANTOR (2,0 l/ha)	- empêche la levée des mauvaises herbes - efficace notamment sur les graminées

*2,4-D = DICOPUR 600 ou CHARDOL 600

Ce tableau n'est pas exhaustif : il existe d'autres combinaisons des produits homologués, qui seront choisis selon la flore à maîtriser.

N'hésitez pas à contacter votre technicien conseil pour vous aider et vous guider dans le choix des formules.

[En bref]

Sucrière de la Réunion : Canasuc change d'aspect.

Canasuc, le site internet de Sucrière de la Réunion, fait peau neuve. Plus clair, plus lisible, il reste sur le fond un outil au service des producteurs de canne. Une partie, libre d'accès, fournit des renseignements généraux sur la filière. La seconde partie, d'accès sécurisé, permet de suivre les livraisons et les paiements des planteurs.

<http://canasuc.gqf.com>